

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

Délibération N° 2026/18

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Date de la convocation : 16 avril 2026

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUQUEREL Jean-Yves, Maire.

Présents : Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, M. Laurent CAMUS, Mme FORGE Sylviane, Mme GÉNIN-JEANCOLAS Christine, M. GUILLOTEAU Mathieu, M. RAIMOND Guillaume, Mme RENAULT Adèle, M. SOUCHU Patrick, M. VIDOINE Damien.

Absents :

Absent excusé : Mme DESSOUDE Marie (pouvoir à M. Laurent CAMUS)

Secrétaire de Séance : M. RAIMOND Guillaume

Objet : Taux des Taxes Locales Directes 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu l'état de notification transmis des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

M. RAIMOND Guillaume, 1^{er} adjoint au maire présente l'état de notification transmis par les services fiscaux et propose de ne pas varier les taux d'imposition en 2026, et de diminuer la Majoration de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux fixés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.79 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 14.16 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logement vacants (MTHS) : 30 % (applicable en 2027).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

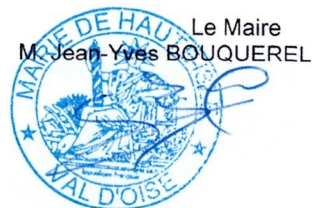
- **Approuve** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

A la majorité (pour : 8, contre : 0 abstentions : 3 (Mme Marie DESSOUDE, M. Mathieu GUILLOTEAU, M. Laurent CAMUS))

Le Secrétaire de séance
M. RAIMOND Guillaume



Le Maire
M. Jean-Yves BOUQUEREL



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Date d'envoi en
Préfecture le :
Certifié exécutoire
par Monsieur le Maire
après passage
en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 095-219503018-20260429-2026_18-DE